

Adhère à Unia

Ces améliorations ont été obtenues grâce à Unia, le syndicat qui compte le plus de membres dans les shops. Ce résultat n'est cependant qu'un début. Nous continuons à nous battre pour que les salaires soient au moins adaptés à l'inflation élevée. D'autres améliorations doivent suivre, notamment les suppléments pour le travail dominical et le temps de travail. Mais pour cela, le syndicat doit encore se renforcer dans la branche.

Conseils et protection juridique

Si ton employeur n'enregistre pas correctement ton temps de travail ou s'il profite de ton congé maternité pour te licencier: Unia est là pour toi! Pour nos membres, nous récupérons plus de 10 millions de francs d'indemnisation chaque année.

Argent en retour

En tant que membre d'Unia, tu obtiens le remboursement de la contribution professionnelle (0,25%) que l'employeur déduit de ton salaire. Exemple: avec un salaire mensuel de 4000 francs, elle t'est remboursée à hauteur de 10 francs par mois.

Formation continue

Unia propose à ses membres de nombreuses possibilités de formation continue via l'institut de formation « Movendo ». Tu peux suivre gratuitement un cours par an (nourriture et logement compris) et nous te versons pour les formations continues liées au travail, 50% des frais de cours, jusqu'à concurrence d'au moins 750 francs par an.



Adhère maintenant!

Unia près de chez toi

Aargau-Nordwestschweiz

T 0848 11 33 44, ag-nws@unia.ch

Bern/Oberaargau-Emmental

T 031 385 22 22, bern@unia.ch

Berner Oberland

T 033 225 30 20, thun@unia.ch

Biel-Seeland/Solothurn

T 032 329 33 33, biel-solothurn@unia.ch

Fribourg

T 026 347 31 31, fribourg@unia.ch

Genève

T 0848 949 120, geneve@unia.ch

Neuchâtel

T 0848 20 30 90, neuchatel@unia.ch

Oberwallis

T 027 948 12 80, oberwallis@unia.ch

Ostschweiz-Graubünden

T 0848 750 751
ostschweiz-graubuenden@unia.ch

Ticino

T 091 821 10 40, ticino@unia.ch

Transjurane

T 0848 421 600, transjurane@unia.ch

Vaud

T 0848 606 606, vaud@unia.ch

Valais

T 027 602 60 00, valais@unia.ch

Zentralschweiz

T 0848 651 651, zentralschweiz@unia.ch

Zürich-Schaffhausen

T 0848 11 33 22, zh-sh@unia.ch



Nouvelle convention collective de travail des shops de stations-service

**De meilleurs salaires,
plus de temps libre**

www.unia.ch

UNIA

UNIA

Premières améliorations pour la CCT des shops de stations-service

Sur la base des revendications de ses membres, Unia, en collaboration avec les autres partenaires sociaux, a pour la première fois renégocié la convention collective de travail (CCT) des shops de stations-service.

Après de longues négociations et une procédure interminable pour rendre la CCT obligatoire, nous avons obtenu les améliorations suivantes :

Salaires minimums plus élevés

2024 : + 130 francs (+ 3,14% jusqu'à 3,47%) sur les salaires minimums.

Reconnaissance des années de service

2024 : + 150 francs (+ 3,99%) sur le salaire minimum sans apprentissage à partir de la 3^{ème} année de service.

Plus de temps libre

- Deux jours de congé consécutifs deux fois par mois (au lieu d'une fois).
- 10 week-ends de congé garantis par an (au lieu d'aucun).

Et encore :

- 16 semaines de congé maternité à partir de la 3^e année de service (au lieu de la 4^e).
- Nouveaux jours de formation continue payés : 2 jours pour la formation continue externe + 2 jours pour les formations continues de la commission paritaire.
- Meilleure reconnaissance des **diplômes étrangers**.
- Meilleures règles pour les **pauses, la vidéosurveillance, les différences de caisse** et la sécurité le soir et la nuit.

Que vous apporte la CCT ? De meilleures conditions !

	Juste la loi	Avec la nouvelle CCT 2024 [*]
Salaires minimums	Non (sauf quelques cantons)	Zone 1 Sans apprentissage : 3830 francs A partir de la 3 ^{ème} année d'engagement : 3850 francs Apprentissage de 2 ans : 4130 francs Apprentissage de 3 et 4 ans : 4230 francs Zone 2 (VS, JU, GR, SH, TG) Sans apprentissage : 3730 francs A partir de la 3 ^{ème} année d'engagement : 3750 francs Apprentissage de 2 ans : 4030 francs Apprentissage de 3 et 4 ans : 4130 francs TI Les collègues tessinois ont enfin un salaire minimum supérieur à la CCT vente cantonale.
13^e salaire	Non	Oui
Temps libre	1,5 jours par semaine	2 jours de congé consécutifs deux fois par mois 10 week-ends de congé garantis par an
Vacances	4 semaines (20 jours)	20–49 ans : 22 jours Dès 50 ans : 25 jours
Jours fériés	1 jour férié payé	9 jours fériés payés
Durée du travail	Semaine de 50 heures	Semaine de 42 heures, réparties sur 5 jours Décompte mensuel des heures de travail
Horaires de travail	Travail sur appel possible	Les plans d'engagement doivent être communiqués deux semaines à l'avance Durée de travail normale inscrite dans le contrat (pour le temps partiel aussi). Supplément de salaire de 5% pour les missions régulières les dimanches et jours fériés. A partir d'un taux d'occupation d'en moyenne 60% pendant 6 mois, les employé-e-s doivent être mensualisés.
Indemnités journalières maladie	0–180 jours	730 jours payés à 80%

^{*} Pour les deux derniers mois de 2023 : 40 francs de moins sur tous les salaires minimums.